



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel civil

Question écrite n° 75221

Texte de la question

Mme Nicole Feidt appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur les conditions sociales, les conditions de travail et les conditions professionnelles des 80 000 personnels civils de la défense. Elle lui rappelle que ces personnels sont aussi largement partie prenante de la professionnalisation de nos armées et que leur action est indispensable à la réussite de celle-ci. Alors que le Gouvernement vient d'accorder 433 millions d'euros à l'amélioration de la condition militaire, elle lui indique que, s'il est incontestable que les conditions de vie et de travail des militaires nécessitent une attention financière particulière, il n'en demeure pas moins que la situation des personnels civils de la défense nécessite également une réelle prise en considération face aux enjeux de la professionnalisation. Elle lui demande donc ce que le Gouvernement entend retenir comme dispositions afin de prendre véritablement en compte les besoins et les revendications des personnels civils de la défense tant en ce qui concerne les conditions sociales que les conditions de travail et les conditions professionnelles.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Feidt](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75221

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 avril 2002, page 1957